



Date de dépôt : 13 octobre 2026

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 56 000 000 francs en faveur de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour la rénovation de bâtiments

Rapport de Nicole Valiquer Grecuccio (page 4)

Projet de loi (13851-A)

ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 56 000 000 francs en faveur de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour la rénovation de bâtiments

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 56 000 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement destinée à financer la rénovation de bâtiments appartenant à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement est inscrit sous la politique publique A – Autorités et gouvernance (rubrique 0504-5640).

² L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Subvention d'investissement accordée

La subvention d'investissement accordée dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élève à 56 000 000 francs.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Ce crédit d'investissement doit permettre de financer la rénovation de bâtiments appartenant à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint par le boucllement de la présente loi.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Rapport de Nicole Valiquer Grecuccio

La commission des travaux s'est réunie le 15 septembre 2026 et le 6 octobre 2026 sous la présidence de M. Jean-Louis Fazio pour étudier ce projet de loi renvoyé sans débat à la commission des travaux par le Grand Conseil en date du 3 septembre 2026. Que M. Nicola Martinez, qui a assuré la rédaction des procès-verbaux, soit remercié pour sa précieuse collaboration. Ont assisté à cette séance M^{me} Tina Rodriguez, secrétaire scientifique de commissions (SGGC), et M. Matthias Bapst, responsable du budget des investissements au département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF) ; qu'ils soient également remerciés pour leur soutien attentif au suivi des travaux de la commission.

Audition de MM. Jean-Pierre Duport, directeur, et Lucas Huang, chef de projet, Renovations & Transformations, office cantonal des bâtiments (OCBA), département du territoire (DT), ainsi que de M. Julien Beauvallet, attaché aux affaires internationales – immobilier et aménagement, direction des affaires internationales (DAI), département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF), et M. Julien Monney, responsable immobilier, Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI)

M. Duport souligne en guise d'introduction l'originalité du projet soumis à l'examen de la commission des travaux, qui permettra de réaliser des travaux importants dans les locaux concernés et participe d'un rayonnement fédéral, voire international, ce qui est relativement rare pour la direction dont il a la charge.

Contexte international, politique et économique

M. Beauvallet souligne que la Genève internationale constitue un centre majeur de la gouvernance mondiale, qui renforce le rôle de la Suisse sur la scène internationale et contribue à la stabilité mondiale. Elle génère également un impact économique important pour Genève, avec près de 37 000 emplois et 7 milliards de francs de dépenses des organisations internationales en 2024.

Depuis 2025, la Genève internationale fait face à une crise du multilatéralisme, à une diminution des financements et à une concurrence accrue. Dans ce contexte, le renforcement de son attractivité et la modernisation de ses infrastructures deviennent indispensables. La Confédération et le canton de Genève soutiennent ainsi la FIPOI, notamment à travers le financement de la rénovation de 4 objets prioritaires identifiés dans sa stratégie immobilière.

M. Beauvallet rappelle que la FIPOI, créée en 1964, constitue un instrument de l'Etat hôte destiné à mettre à disposition et à gérer les infrastructures immobilières et de conférence de la Genève internationale. Celle-ci possède un patrimoine de 23 bâtiments représentant environ 215 000 m², principalement situés dans le secteur des Nations. Sa stratégie consiste notamment à concentrer son offre dans ce secteur, à développer des infrastructures flexibles et à assurer la pérennité de son parc immobilier.

Les investissements prévus pour la période 2026-2035 concernent en priorité la rénovation du Centre International de Conférences Genève (CICG)¹, du Centre Administratif de Varembe (CAV)², de l'Immeuble Administratif de Montbrillant (IAM) et du Centre de Commerce International (CCI)³, pour un montant estimé à environ 225 millions de francs.

Concernant le soutien financier, M. Beauvallet indique qu'il repose sur un engagement conjoint de la Confédération et du canton de Genève. La Confédération prévoit d'octroyer à la FIPOI un prêt de 78 millions de francs, sans intérêts, pour une durée de 50 ans, et le canton, pour sa part, une subvention d'investissement de 56 millions de francs.

Les investissements prioritaires compris dans le présent projet de loi portent sur 2 objets, le CICG et le CAV, qui sont les plus avancés dans la planification des travaux et qui jouent un rôle structurant dans le dispositif d'accueil de la Genève internationale. Sans contribution cantonale, le prêt fédéral de 78 millions de francs serait compromis, ce qui mettrait en péril l'ensemble du financement.

Projets de rénovation : enjeux et contenu

M. Huang souligne les principaux enjeux de la rénovation ; il s'agit de garantir des infrastructures adaptées aux missions des entités utilisatrices, de maîtriser les coûts d'investissement et d'exploitation, de préserver la valeur du parc immobilier, d'assurer la conformité des bâtiments aux normes en vigueur et d'améliorer leur performance énergétique et environnementale.

¹ cf. [Un Centre de Conférences pensé pour la Coopération et l'Innovation | CICG - The International Conference Center Geneva](#)

² cf. [Le CAV | FIPOI](#)

³ cf. [ITC - Transforming trade. Changing lives.](#)

Le CICG

Concernant les projets prioritaires, M. Monney rappelle que le CICG joue un rôle stratégique en tant que centre majeur de la Genève internationale, accueillant des organisations internationales, des Etats et des conférences diplomatiques. Celui-ci, disposant de 21 salles modulables, peut accueillir jusqu'à 2 200 personnes et offre environ 4 000 m² d'espaces d'exposition. En 2025, 69 événements majeurs y ont été organisés, certaines réservations étant effectuées jusqu'à 5 ans à l'avance. Toutefois, les infrastructures et les équipements doivent être modernisés afin de répondre aux standards internationaux, à l'évolution des besoins des utilisateurs et à la concurrence internationale.

M. Huang précise le projet de rénovation du CICG qui prévoit la modernisation des salles, ainsi que des équipements audiovisuels, d'interprétation et de télécommunication. Il comprend notamment la fusion des salles E et F, la rénovation de la salle D et la création d'une salle exécutive.

En matière d'accessibilité et d'inclusion, il est prévu d'améliorer l'accès pour les personnes à mobilité réduite, notamment à travers l'adaptation des sanitaires et des ascenseurs. Des espaces de méditation et de recueillement seront également créés. Concernant l'accueil et la restauration, la rénovation de la cuisine ainsi que le réaménagement de la cafétéria, afin d'améliorer la qualité et la fluidité du service, sont programmés.

Sur le plan énergétique et environnemental, le projet prévoit une amélioration de l'étanchéité et de la ventilation, la végétalisation de la terrasse et l'optimisation des éclairages et des différents équipements énergétiques.

Les salles de conférence du CICG seront adaptées aux standards internationaux actuels afin de garantir un confort optimal. Tout comme pour la future salle exécutive, l'objectif est d'utiliser des matériaux de qualité afin de créer une ambiance plus contemporaine. Pour la cafétéria, le projet prévoit l'utilisation de matériaux nobles et de couleurs contemporaines afin de créer une atmosphère conviviale correspondant aux standards internationaux actuels.

Le CAV

M. Monney indique que le bâtiment, construit entre 1956 et 1967 et propriété de la FIPOI depuis 2017, est situé au cœur de la Genève internationale et bénéficie d'une excellente desserte en transports publics, ce qui lui confère une forte valeur stratégique.

Il accueille principalement des bureaux destinés aux ONG, ainsi qu'une salle de conférence et un café-restaurant. Le projet vise à moderniser les

locaux, à les rendre plus flexibles et à améliorer leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

En matière de performance énergétique, M. Huang indique que le projet de rénovation prévoit la rénovation de l'enveloppe du bâtiment, son raccordement à GeniLac et l'installation de panneaux photovoltaïques. Ces mesures devraient permettre de réduire les besoins en chauffage d'un facteur compris entre 3 et 5.

Ce projet prévoit également une surélévation de 2 étages destinée à accueillir des bureaux supplémentaires. Cette extension représentera 3 775 m² supplémentaires, soit une augmentation de 38% des surfaces. Les travaux nécessiteront un renforcement de la structure du bâtiment et permettront également d'améliorer sa résistance sismique.

Les surfaces existantes feront également l'objet de travaux, avec une rénovation du rez-de-chaussée et une rénovation partielle des étages 1 à 5. La salle de conférence sera modernisée et les circulations seront adaptées, tout en veillant à préserver les éléments patrimoniaux du bâtiment. M. Huang souligne que les préoccupations liées au développement durable sont au cœur de cette rénovation.

Planification financière

Le financement d'investissement, d'un montant total de 56 millions de francs TTC, comprend une subvention cantonale de 52 millions de francs à la FIPOI pour la rénovation du CICG et du CAV. Sur ce montant, environ 18 millions de francs sont destinés au CICG et 34 millions de francs au CAV.

A cette somme s'ajoute une subvention d'investissement cantonale de 4 millions de francs TTC destinée à la rénovation et à la préservation du domaine de La Pastorale.

Concernant les modalités de mise en œuvre de la subvention de l'Etat de Genève, M. Huang précise que le canton participera à la rénovation du CICG, du CAV et du domaine de La Pastorale à hauteur de 56 millions de francs TTC.

Les tranches de versement relatives au CICG et au CAV, pour un montant total estimé à 52 millions de francs, seront définies en fonction de l'avancement des chantiers et ne seront libérées que pour des travaux effectivement réalisés. 80% du financement cantonal sera versé durant la réalisation des travaux, après visite des chantiers et vérification des décomptes financiers par l'OCBA. Le solde sera versé lors du décompte final.

La rénovation du domaine de La Pastorale constitue une exception, puisque les travaux ont déjà été réalisés et que la contribution correspondante est prévue dans la tranche de financement de 2027. Le montant budgété de

4 millions de francs représente 45% du montant investi par la FIPOI pour la rénovation du domaine.

Calendrier

Concernant le CICG, le projet a été initié en août 2024. L'appel d'offres destiné aux entreprises doit débiter à partir de novembre 2026. Le début des travaux est prévu en janvier 2028, pour une mise en service en octobre 2028 après environ 10 mois de travaux.

Concernant le CAV, le projet a été lancé en avril 2026. L'appel d'offres destiné aux entreprises est prévu à partir d'octobre 2028. Le début des travaux est prévu en janvier 2030 et la mise en service en décembre 2031, après environ 24 mois de travaux.

S'agissant du domaine de La Pastorale, les travaux ont déjà été réalisés par la FIPOI entre 2021 et 2024 afin d'assurer la rénovation et la préservation de ce domaine présentant une importance patrimoniale.

Compléments d'information suite aux questions de la commission

Soutien de la Confédération

Un député S revient sur le soutien de la Confédération. Il relève qu'il est question d'un prêt, ainsi que d'une augmentation de la subvention de 2,8 millions de francs, alors que la page 11 du PL mentionne un montant de 28 millions de francs. En réponse, il est précisé qu'il s'agit, d'une part, d'un prêt de 78 millions de francs destiné aux travaux de rénovation et, d'autre part, d'une augmentation de la subvention fédérale de 2,8 millions de francs par année pendant une période de 10 ans. Cette augmentation représente ainsi une enveloppe totale de 28 millions de francs sur 10 ans. A partir de 2026, la subvention annuelle de la Confédération atteindra ainsi 11 millions de francs.

A la question de ce même député quant aux discussions entre la Confédération et le canton de Genève afin de déterminer la répartition du financement, M. Beauvallet souligne que la clé de répartition a effectivement été discutée. Le montant pris en charge par le canton correspond à 40% du financement, soit la participation usuelle du canton pour les projets liés à la Genève internationale.

Calendrier

Ce même député s'interroge sur la durée annoncée des travaux, qui lui paraît courte au regard de l'ampleur et des ambitions de la rénovation. M. Monney reconnaît que le calendrier est ambitieux. Toutefois, l'expérience acquise lors de précédents projets permettra d'anticiper les différentes étapes et de préparer les entreprises, afin que les travaux puissent être réalisés dans

les délais. La durée des travaux doit être limitée, notamment parce que les utilisateurs du CICG réservent parfois leurs événements 5 ans à l'avance. Une fermeture prolongée serait dès lors particulièrement pénalisante pour la Genève internationale. M. Duport ajoute que, dans ce cas particulier, le chantier pourra se dérouler dans un bâtiment entièrement libéré de ses activités. Les délais sont généralement en effet plus longs lors de rénovations réalisées sur des sites qui restent occupés. Il cite à titre d'exemple le collège Rousseau, où le maintien des activités durant les travaux a eu une incidence importante sur le calendrier.

Rénovation des bâtiments

Ce même député se demande encore si l'ancienneté des bâtiments ne risque pas de provoquer de mauvaises surprises au cours des travaux. M. Duport reconnaît qu'un tel risque existe, mais il précise toutefois que le calendrier intègre une part d'aléas et que les risques sont réduits autant que possible grâce aux études détaillées et aux sondages réalisés en amont des travaux.

M. Huang ajoute qu'au CICG, une part importante des travaux concerne les équipements audiovisuels. Ces interventions peuvent être réalisées parallèlement aux travaux de second œuvre ou de gros œuvre, ce qui permet d'optimiser le calendrier. Le bureau chargé des études a par ailleurs déjà travaillé sur ce bâtiment ; il le connaît bien et dispose donc des rapports nécessaires, ce qui permet de gagner en efficacité. M. Monney mentionne que, pour le CICG, l'enveloppe prévue est de 30 millions de francs. Si le projet devait dépasser ce montant, certains travaux seraient retirés afin de respecter le budget.

Rénovation du CICG et opportunité de cet investissement

Un député UDC relève que le CICG a déjà fait l'objet d'une rénovation il y a une quinzaine d'années et se dit surpris qu'une nouvelle rénovation importante soit aujourd'hui nécessaire. Il s'interroge également sur la rentabilité du CICG, compte tenu de la situation que traverse actuellement la Genève internationale et donc sur l'opportunité d'un tel investissement dans un contexte où le nombre d'utilisateurs ou les moyens financiers disponibles pourraient diminuer.

M. Monney indique que la dernière intervention importante sur le CICG remonte à 2005. Considérant que le bâtiment est estimé à environ 250 millions de francs et en appliquant un taux annuel de 2% consacré à la rénovation du bâtiment, cela représente environ 5 millions de francs par année. Dans cette perspective, une enveloppe de 30 millions de francs constitue un minimum. De nouveaux travaux de rénovation sont d'ores et déjà envisagés dans une dizaine d'années.

M. Duport souligne pour sa part qu'il s'agit d'un objet très spécifique, soumis à une forte concurrence internationale, ce qui implique un rythme de rénovations plus soutenu que pour d'autres types de bâtiments. M. Huang ajoute que les technologies audiovisuelles évoluent particulièrement rapidement. Certains équipements peuvent ainsi devenir dépassés après seulement quelques années. Il relève que le développement actuel de l'IA contribue également à accélérer ces évolutions technologiques et peut expliquer le raccourcissement des délais entre les différentes phases de modernisation.

M. Beauvallet indique enfin que la question des synergies qui pourraient être développées avec les autres salles de conférence disponibles à Genève fait l'objet d'un groupe de travail réunissant les principales organisations internationales. L'objectif est de mutualiser les efforts entre les différents centres de conférence et de permettre au CICG de proposer une offre complémentaire.

Domaine de La Pastorale

Ce même député estime que le montage financier présenté est complexe. Il relève que le PL prévoit une contribution de 4 millions de francs, tandis que des revenus locatifs doivent ensuite être perçus, et s'interroge également sur la rentabilité du site, qu'il considère comme sous-occupé. Il évoque en particulier la salle de conférence, dont la gestion lui paraît perfectible et dont l'utilisation pourrait être accrue afin de générer davantage de recettes et d'améliorer la rentabilité globale du site.

M. Monney indique qu'il n'y a actuellement plus de locaux vacants à La Pastorale. Lors des travaux de rénovation, la surface des locaux n'a pas doublé ; des bureaux ont été créés dans les combles de la maison de maître. Les loyers doivent être perçus auprès du CAGI dès 2028. Certains occupants bénéficiaient auparavant de la gratuité, ce qui n'est désormais plus le cas. Des baux sont progressivement conclus avec les différents acteurs et, à partir de 2028, l'ensemble des occupants devra s'acquitter d'un loyer. Concernant la salle de conférence, des améliorations importantes ont été apportées ; elle est désormais exploitée par le service de conférences de la FIPOI, qui cherche progressivement à en améliorer la rentabilité. Elle fait ainsi partie de l'offre de services de la FIPOI.

Attractivité de la Genève internationale

Un député UDC relève que certains pays ou organisations ont déjà réduit leur présence et demande s'il est possible de chiffrer la diminution du personnel international depuis 2024. Il souhaite également savoir comment Genève se situe face à la concurrence internationale et quel est le ressenti des

fonctionnaires internationaux quant à leur qualité de vie dans le canton. M. Beauvallet indique que l'impact de la crise est réel et qu'il est estimé à environ 2 800 emplois supprimés depuis janvier 2025 dans les principales organisations internationales. Les données concernant les ONG ne sont pas encore disponibles, mais devraient être publiées par l'OCSTAT avant la fin de l'année. Il s'agit actuellement d'une phase de réorganisation du secteur. Il rappelle toutefois que cette situation intervient après une période d'expansion de la Genève internationale, qui avait permis la création d'environ 6 000 emplois entre 2015 et 2025. Cette phase de croissance est désormais passée et une période de consolidation s'ouvre, avec une attention davantage portée à la qualité qu'à la quantité.

Il souligne également que, malgré la crise, 6 nouvelles missions ont été ouvertes ces dernières années, portant à 185 le nombre d'Etats représentés. On peut déduire que les difficultés financières n'ont pas fait disparaître l'attractivité de Genève pour les Etats. De nouvelles organisations se sont également installées, notamment dans les domaines de l'IA, du numérique et de l'innovation. Il ne s'agit dès lors pas d'un exode, mais plutôt d'une recomposition, avec des pertes d'emplois parallèlement à l'arrivée de nouvelles organisations.

M. Duport relève pour sa part que la perte de 2 800 postes doit être mise en perspective avec les quelque 37 000 emplois que représente la Genève internationale. Cette diminution reste importante, sans pour autant constituer une disparition massive du secteur. M. Beauvallet mentionne que, de manière générale, les personnes qui doivent quitter Genève à la suite de la perte de leur emploi regrettent souvent de partir. Au sein de l'ONU, dans le cadre des systèmes de rotation, Genève demeure une destination particulièrement recherchée. Certaines personnes affectées dans d'autres villes peuvent également rencontrer des difficultés liées à leur environnement familial ou social, ce qui contribue à maintenir l'attractivité de Genève. Pour cette population, le sentiment dominant n'est pas celui d'une volonté de quitter volontairement Genève.

M. Huang évoque quant à lui le cas d'un proche qui travaillait dans une ONG active en Afrique et qui a perdu son emploi. Celui-ci a entrepris de nombreuses démarches afin de retrouver un poste dans une autre ONG et de pouvoir rester à Genève. Ce type de situation lui paraît assez représentatif du milieu concerné. M. Duport conclut que le PL contribue directement à l'attractivité de Genève, les bâtiments et les infrastructures constituant un élément important des conditions d'accueil offertes aux fonctionnaires internationaux.

Rapport de la Cour des comptes sur la gouvernance de la FIPOI⁴

Une députée S revient sur le rapport de la Cour des comptes concernant la gouvernance de la FIPOI, qui recommande notamment de définir des objectifs stratégiques couvrant l'ensemble de ses missions, y compris les rénovations. Elle souhaite savoir, au regard des 4 sites identifiés comme prioritaires, s'il serait possible de disposer d'une vision d'ensemble du patrimoine de la FIPOI et de comprendre, en fonction de l'état global du parc immobilier, les raisons ayant conduit à privilégier ces 4 objets.

Elle indique par ailleurs soutenir la Genève internationale et rappelle que la commission des travaux a déjà été amenée à se prononcer sur d'autres projets importants, notamment celui de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui prévoyait une démolition-reconstruction⁵. Une vision globale permettrait de mieux apprécier l'ampleur des besoins futurs et de comprendre quels besoins de la Genève internationale sont couverts par les différents investissements, notamment dans un contexte de concurrence entre villes internationales.

M. Monney précise que tous les bâtiments concernés par le PL appartiennent à la FIPOI. Dans son parc immobilier, certains bâtiments sont construits sur des DDP du canton, d'autres sur des DDP de la Confédération et d'autres encore sont en pleine propriété de la FIPOI. Les 4 bâtiments retenus figurent parmi les plus vétustes et sont également centraux dans la stratégie immobilière visant à regrouper davantage les bénéficiaires autour de la place des Nations. M. Beauvallet ajoute que cette démarche s'inscrit pleinement dans les recommandations de la Cour des comptes, qui préconise une stratégie immobilière définissant un cadre clair pour la FIPOI. Les 4 rénovations présentées sont donc cohérentes avec cette recommandation. Depuis 2015, environ 1,7 milliard de francs ont été investis dans le parc immobilier des organisations internationales à Genève. Les investissements présentés s'inscrivent dans la continuité de cet effort, sachant que la priorité a jusqu'ici principalement porté sur les bâtiments appartenant directement aux organisations internationales. L'intérêt de la FIPOI réside notamment dans la mutualisation des espaces entre différentes organisations. La stratégie vise

⁴ cf. [N° 138 – Audit de suivi du rapport n°90 relatif à la gouvernance de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales \(FIPOI\) – La Cour des comptes de Genève](#)

⁵ cf. [PL 13650A - ouvrant un crédit d'investissement d'un montant total de 21 600 500 francs pour un prêt en faveur de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales \(FIPOI\) destiné au financement de la démolition et de la reconstruction du bâtiment du siège de l'Organisation internationale pour les migrations \(OIM\) à Genève](#)

ainsi à se délester progressivement de certains bâtiments périphériques afin de concentrer l'offre autour de la place des Nations, où se trouvent les bâtiments les plus stratégiques.

Projet de l'Union internationale des télécommunications (UIT)⁶

Cette même députée rappelle que le Grand Conseil avait accepté un projet dont la qualité avait convaincu les députés, puis qu'à la suite de négociations, le projet avait été profondément modifié. Elle regrette que le Grand Conseil n'ait pas été informé de l'évolution du dossier et estime que cette absence de retour fragilise la compréhension des contributions cantonales.

Concernant l'UIT, M. Beauvallet s'engage à transmettre une note présentant un état des lieux des rénovations des bâtiments des organisations internationales auxquelles le canton a contribué. Il explique que, dans le cas de l'UIT, les Etats membres ont décidé d'interrompre le projet initial en raison d'importants surcoûts. Le projet a ensuite été revu afin de respecter l'enveloppe financière fixée par la Suisse. Cette nouvelle version est aujourd'hui considérée comme satisfaisante.

Cette députée demande encore pourquoi la commission n'a pas été informée du fait que les 42 millions de francs votés seraient finalement affectés à un projet différent. M. Beauvallet répond qu'un courrier a été transmis à la commission des travaux lorsque les Etats membres de l'UIT ont décidé d'interrompre le projet initial. Il reconnaît toutefois que la commission n'a pas été informée de manière détaillée de la nouvelle mouture du projet.

Rénovation énergétique

Une députée Ve revient sur le montant de 1,7 milliard de francs évoqué précédemment et demande s'il correspond spécifiquement à un programme de rénovation énergétique. M. Beauvallet précise qu'il s'agit de l'enveloppe globale consacrée à l'ensemble des projets de rénovation des bâtiments des organisations internationales, et non uniquement à leur rénovation énergétique.

En ce qui concerne la subvention présentée, cette même députée demande s'il existe une ventilation permettant de distinguer la part du crédit consacrée aux rénovations énergétiques de celle affectée aux aménagements intérieurs. Sa question porte donc sur l'optimisation de l'utilisation des subventions en faveur des organisations internationales. Elle s'interroge notamment sur la

⁶ cf. [PL 12750A - ouvrant un crédit d'investissement d'un montant total de 42 400 000 francs pour un prêt en faveur de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales \(FIPOI\) destiné au financement du projet de démolition et de reconstruction du bâtiment du siège de l'Union internationale des télécommunications \(UIT\)](#)

pertinence de ce type d'investissement par rapport à d'autres formes de soutien, par exemple des crédits directement destinés au maintien des emplois.

M. Monney indique que l'absence d'investissement dans les bâtiments pourrait conduire certains locataires à quitter les locaux de la FIPOI. Il cite l'exemple du Centre administratif de Varembe, où certains locataires potentiels ont demandé si le bâtiment disposait d'un label énergétique. L'absence d'un tel label les a conduits à se tourner vers d'autres solutions. Concernant la part respective des travaux énergétiques et des autres interventions au CICG, une partie importante des travaux consiste notamment à remplacer des systèmes consommant de l'électricité.

M. Duport souligne qu'en rénovant ces bâtiments, le canton contribue également au maintien des organisations internationales et, directement ou indirectement, à celui des emplois qui y sont liés. Il distingue ce type d'investissement d'une subvention qui permettrait de préserver des emplois à court terme. Les rénovations immobilières constituent plutôt un investissement à moyen et long terme. Ce PL présente également un intérêt économique et social, au-delà du maintien des fonctionnaires internationaux, puisque les chantiers génèrent eux-mêmes de l'activité économique. Les différentes formes d'aides peuvent être comparées, mais elles poursuivent finalement un objectif commun de soutien à la Genève internationale et à l'emploi.

Capacité d'accueil des conférences

Un député PLR rappelle que la suppression de 2 800 emplois constitue le plus important licenciement économique qu'ait connu Genève. A ce titre, il estime que les projets permettant de se projeter dans l'avenir sont pertinents, dans la mesure où il s'agit d'investissements. Il se dit convaincu de la nécessité de mettre le CICG aux normes, compte tenu de l'intensité de la concurrence internationale. Il relève toutefois que le CICG sera fermé pendant 10 mois, de janvier à octobre 2028, ce qui privera également Genève des revenus liés à son exploitation et s'interroge sur les solutions alternatives envisagées pour pallier cette fermeture.

M. Beauvallet indique que la planification des travaux de rénovation du Palais des Nations a pris du retard. Entre janvier et juillet-août 2028, la situation sera donc tendue en matière de capacités d'accueil pour les conférences à Genève. Cette problématique est actuellement traitée avec les différents partenaires afin de permettre aux grandes organisations de continuer à organiser leurs conférences à Genève. Il souligne l'enjeu stratégique de cette question, dans la mesure où une organisation qui délocalise ses événements pourrait ensuite ne pas revenir. L'année 2028 représente ainsi un véritable

enjeu. Certaines contraintes de calendrier ne peuvent pas être modifiées et il convient dès lors de travailler avec les solutions disponibles.

La problématique des loyers

Un député PLR relève que le financement cantonal prend ici la forme d'une subvention à fonds perdu et non d'un prêt, contrairement à d'autres projets. Un prêt entraînerait notamment une incidence sur les loyers. Il s'interroge sur le niveau moyen des loyers pratiqués par la FIPOI et sur l'adaptation des tarifs de location du CICG dans le cadre du projet.

M. Monney indique que les loyers pratiqués se situent entre 100 francs/m² et 550 francs/m². Il précise que l'objectif de la FIPOI est d'atteindre des loyers correspondant à environ 70 à 80% des loyers du marché, objectif qui n'est pas encore atteint actuellement. L'augmentation progressive des loyers doit permettre de contribuer au financement des investissements.

Concernant le CICG, le modèle économique de la FIPOI prévoit également d'accroître la part des locations à des acteurs privés, avec un objectif pouvant atteindre 20%. Les organisations internationales bénéficient actuellement d'une prise en charge subventionnée par la Confédération. L'objectif est donc d'augmenter la part des utilisateurs privés, qui paient leurs locations, afin d'améliorer la rentabilité du CICG.

Ce même député demande si la FIPOI mène une politique de résiliation ou de renégociation des baux afin de pouvoir augmenter les loyers. M. Monney mentionne que cette question est actuellement examinée. La FIPOI revoit sa stratégie générale, notamment sa stratégie immobilière, et cette réflexion permettra de réexaminer la politique des loyers afin de tendre vers l'objectif consistant à fixer ceux-ci à environ 70 à 80% des loyers du marché pour l'ensemble des occupants.

Poursuite des travaux

Lors de sa séance du 15 septembre 2026, la commission des travaux décide d'auditionner M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, sur le volet de la Genève internationale.

Audition de M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, de M^{me} Béatrice Ferrari, directrice de la direction des affaires internationales (DAI), et de M. Julien Beauvallet, attaché aux affaires internationales – immobilier et aménagement, direction des affaires internationales (DAI), DF, ainsi que de M. Jean-Pierre Duport, directeur, Rénovations & Transformations, OCBA, DT

Lors de l'audition du 6 octobre 2026, M^{me} Fontanet indique que le PL permet de dresser un état des lieux de la Genève internationale et de présenter l'action menée par le canton dans ce domaine. Elle estime utile de rappeler que la Genève internationale ne traverse pas une phase de déclin, même si des emplois ont été supprimés, mais plutôt une phase d'adaptation. Il ne s'agit donc pas de gérer un repli, mais d'accompagner une transformation en cours.

Elle relève que, dans un contexte mondial marqué par des crises de plus en plus interdépendantes, notamment en matière de climat ou de nouvelles technologies, le besoin de dialogue international ne faiblit pas. Genève conserve à cet égard une capacité unique au monde à réunir des acteurs internationaux.

Elle souligne que le retrait ou la diminution des contributions de grands Etats donateurs a des conséquences directes sur les organisations internationales et leurs emplois, ainsi que les bénéficiaires de leurs programmes. Depuis le 1^{er} janvier 2025, plus de 2 800 postes ont été supprimés, notamment au sein d'organisations actives dans le domaine de la santé globale, telles que l'OMS, ainsi que dans le secteur humanitaire, notamment au CICR et au HCR. Toutefois, aucune organisation n'a quitté Genève et celles-ci y maintiennent souvent des emplois à haute valeur ajoutée.

La concurrence entre Etats pour accueillir ces organisations s'est fortement accrue et, dans ce contexte, le positionnement de Genève constitue un enjeu stratégique. M^{me} Fontanet estime par ailleurs que la situation internationale a renforcé la position de Genève comme l'un des rares lieux neutres, stables et ouverts dans lesquels des solutions peuvent être recherchées par le dialogue.

Face à une situation appelée à durer, les autorités ont renforcé leur coordination afin d'accompagner cette adaptation. Cette mobilisation se traduit par des mesures concrètes. La Confédération a notamment débloqué en 2025 et 2026 des crédits extraordinaires destinés à soutenir les organisations internationales, par exemple dans leurs processus de réorganisation, dans le développement de nouveaux modèles de coopération internationale et dans le renforcement de l'universalité de la Genève internationale.

Le canton a, pour sa part, investi 25 millions de francs dans ce partenariat. Il est également intervenu au printemps 2025 afin de soutenir l'emploi au sein

des organisations touchées par des réductions drastiques de leurs financements, à hauteur de 2 millions de francs.

M^{me} Fontanet précise donc que le présent PL, qui concerne la rénovation d'une partie du parc immobilier de la FIPOI, constitue une illustration des actions entreprises et des décisions prises conjointement par la Confédération et le canton. Elle souligne que la mise à disposition d'infrastructures immobilières de qualité, à des prix attractifs et adaptés aux besoins des organisations, constitue un élément central des conditions-cadres offertes aux acteurs de la Genève internationale.

Dans un contexte de concurrence accrue, il est essentiel de pouvoir proposer des bâtiments répondant aux standards les plus récents et intégrant les innovations du secteur. L'évolution du dispositif de soutien à la Genève internationale démontre la volonté des autorités de répondre aux enjeux actuels et de maintenir l'attractivité de Genève.

Concernant la FIPOI, bénéficiaire du PL, M^{me} Fontanet rappelle qu'il s'agit d'une fondation de droit privé à but non lucratif, créée en 1964 par la Confédération et le canton de Genève. Sa mission n'est pas de réaliser un bénéfice, mais de mettre à disposition des entités internationales des bâtiments et des locaux à des tarifs préférentiels. Il est important de rappeler, notamment à l'intention du Contrôle fédéral des finances, que le fonctionnement de cette fondation représente nécessairement un coût. Contrairement à une régie immobilière, la FIPOI n'a pas vocation à dégager un bénéfice et les loyers qu'elle facture ne permettent dès lors pas de couvrir intégralement les coûts réels.

M^{me} Fontanet précise enfin que la mission de la FIPOI consiste à fournir des prestations de gestion immobilière, ainsi que des services de conférence, afin de faciliter les activités et l'implantation des ONG et des missions diplomatiques. Depuis plus de 60 ans, celle-ci permet de conjuguer les efforts du canton, de la Ville de Genève et de la Confédération en faveur d'infrastructures de qualité au service de la Genève internationale. Elle met également à disposition des autorités une entité commune disposant d'une expertise spécifique et pouvant être mobilisée pour différentes prestations en fonction des enjeux du moment.

M^{me} Fontanet mentionne également qu'en 2025, les produits d'exploitation de la FIPOI s'élèvent à environ 35 millions de francs, pour 34 millions de francs de charges d'exploitation. Elle souligne que le canton ne subventionne pas les activités courantes de la FIPOI. Son soutien consiste principalement à mettre des terrains à disposition au moyen de droits de superficie, dont la grande majorité est octroyée gratuitement. Elle rappelle que le canton a

accordé par le passé deux prêts de 4 millions de francs chacun, destinés respectivement à la construction du parking des Nations et du Centre administratif des Morillons. La Confédération participe pour sa part au financement du fonctionnement de la FIPOI à hauteur d'environ 11 millions de francs par année.

Le PL soumis à la commission des travaux découle d'un accord conclu avec la Confédération concernant les priorités de la Genève internationale, afin de soutenir la stratégie immobilière de la FIPOI et la rénovation de 4 objets immobiliers. Dans ce cadre, le PL vise à accorder une subvention d'investissement pour la période 2027-2031 destinée à la rénovation de deux bâtiments du parc immobilier de la FIPOI, à savoir le CICG et le Centre administratif de Varembeé.

M^{me} Fontanet souligne que le CICG nécessite une rénovation importante et qu'il ne répond plus aux standards actuels. Parallèlement aux travaux indispensables actuellement prévus, des réflexions sont déjà menées au sein de l'OCBA en vue d'une transformation plus ambitieuse à l'horizon 2050, qui permettrait de disposer d'un centre de conférences allant au-delà des capacités actuelles. Le CICG n'est plus en mesure aujourd'hui d'atteindre le niveau attendu pour une infrastructure de cette nature. Elle relève que ces centres permettent d'accueillir des congrès qui constituent une source de revenus pour le canton.

M^{me} Fontanet indique qu'outre la subvention d'investissement, le PL comprend également un financement destiné à couvrir certains frais de la FIPOI liés à La Pastorale. L'ensemble est compris dans les 56 millions de francs sollicités. Ce financement vient compléter le soutien de la Confédération, qui a accordé à la FIPOI un prêt de 78 millions de francs pour ses rénovations prioritaires et qui intervient sous la forme d'un prêt, tandis que le canton recourt à une subvention, notamment parce que la Confédération participe déjà au financement du fonctionnement de la FIPOI. Au total, la Confédération mobilise 95,2 millions de francs dans ce cadre, contre 56 millions de francs pour le canton. Un accord a ainsi été trouvé afin que la participation cantonale demeure inférieure à celle de la Confédération.

M^{me} Fontanet insiste sur l'importance des délais. Le PL constitue un investissement stratégique conforme aux engagements constitutionnels du canton, en particulier aux art. 146 et 147 de la Constitution genevoise, qui consacrent le soutien de Genève à la Genève internationale. En modernisant des infrastructures essentielles, cet investissement donne une traduction concrète à cet engagement.

M^{me} Fontanet rappelle que l'engagement de la Confédération, notamment à travers le prêt de 78 millions de francs, est déjà concret. Le canton doit désormais matérialiser sa participation de 56 millions de francs afin de permettre la réalisation de l'ensemble du dispositif de financement. Sans adoption du PL, le prêt fédéral pourrait être remis en cause, ce qui compromettrait l'ensemble du montage financier et fragiliserait la FIPOI. Les rénovations pourraient alors être compromises, avec pour conséquences une dégradation des infrastructures, une perte d'attractivité et de compétitivité de la Genève internationale, ainsi que des perturbations importantes pour les événements organisés et les locataires. La FIPOI serait également exposée à des risques financiers significatifs ainsi qu'à un risque d'image.

Compléments d'information à la suite des questions de la commission

Prêt de la Confédération

Un député UDC revient sur le prêt de 78 millions de francs accordé par la Confédération et souhaite savoir à quelle échéance celui-ci devra être remboursé et si le taux d'intérêt est fixé pour toute la durée du prêt. M^{me} Fontanet précise que le prêt n'est pas accordé au canton de Genève, mais directement à la FIPOI. M. Beauvallet indique qu'il s'agit d'un prêt d'une durée de 50 ans, sans intérêt.

Domaine de La Pastorale

Ce même député relève que des travaux ont déjà été réalisés en 2022 et 2023 et s'interroge sur la raison d'un financement supplémentaire de 4 millions de francs. M. Beauvallet rappelle que les travaux ont été réalisés par la FIPOI à la suite de la donation de ce domaine par le canton en 2017. Le bâtiment nécessitait d'importantes rénovations que la FIPOI a entreprises. Dès lors que le domaine appartenait historiquement au canton avant d'être donné à la FIPOI, une participation cantonale aux travaux avait déjà été prévue. M^{me} Fontanet ajoute que, lors de la première phase de rénovation, La Pastorale n'a pas pu être entièrement rénovée. Les coûts d'entretien d'une maison de maître de cette nature sont particulièrement importants, ne serait-ce que pour éviter sa dégradation. M. Duport précise pour sa part que les travaux ont été réalisés d'une seule traite par la FIPOI. Les 4 millions de francs correspondent au montant qui restait à financer et représentent environ 45% du coût des travaux assumés par la FIPOI sur ce domaine. Il souligne qu'il était nécessaire de réaliser l'ensemble de ces travaux au même moment.

Ce député comprend dès lors que les 4 millions de francs ont déjà été dépensés et qu'il s'agit désormais de financer cette dépense, ce que confirme M^{me} Fontanet qui précise que tel est précisément l'objet du montage proposé.

Rôle de la Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale (FAGI)

Ce député demande ensuite si la FAGI intervient dans le cadre de ce projet. M^{me} Fontanet souligne que la FAGI a pour mission de soutenir les projets liés à la Genève internationale et non de financer ce type d'opérations immobilières. Elle relève que le rapport d'activité de la FAGI est disponible et permet de prendre connaissance de manière détaillée de ses activités⁷.

Organisation des grands congrès

Un député S rappelle que, durant la période du covid, il avait été avancé que le nombre de grands congrès pourrait diminuer. Il ajoute que les impératifs climatiques tendent également à réduire les déplacements et que le multilatéralisme connaît actuellement des difficultés. Il constate néanmoins que la demande adressée au CICG demeure importante et demande comment ces différentes tendances s'articulent. M^{me} Fontanet relève que, malgré les possibilités offertes par la visioconférence, les acteurs internationaux continuent d'avoir besoin de se rencontrer physiquement. Certaines organisations envoient désormais moins de représentants qu'auparavant, mais le besoin d'organiser des congrès et des réunions en présentiel demeure. Elle ajoute que différentes organisations internationales mènent actuellement des travaux de rénovation de leurs propres infrastructures. Il existe ainsi un tournus qui accroît temporairement les besoins en salles de congrès et en espaces permettant d'accueillir de grandes réunions.

M^{me} Ferrari indique également que le nombre de délégués pour 2025 est en cours de consolidation par l'OCSTAT. Depuis la période du covid, le nombre de participants aux conférences a augmenté lorsque sont également comptabilisées les personnes participant en ligne. Le nombre de réunions organisées à Genève a également progressé. Il est probable que le nombre de délégués se déplaçant physiquement diminue quelque peu au cours des prochaines années pour des raisons budgétaires. Toutefois, cette diminution concerne davantage les collaborateurs des organisations établies à Genève qui se déplacent moins à l'étranger, que les participants venant à Genève.

M^{me} Ferrari relève enfin que Genève demeure attractive parce qu'elle fait partie des lieux dans lesquels il reste relativement aisé d'obtenir les visas nécessaires. La situation sécuritaire dans certaines régions du monde, notamment au Moyen-Orient, a conduit à l'organisation à Genève de conférences qui auraient pu se tenir ailleurs. Plusieurs facteurs continuent ainsi de renforcer l'attractivité de la Suisse et de Genève ; les rencontres en

⁷ cf. [FAGI](#)

présentiel n'ont donc pas été remplacées par les outils numériques. M^{me} Fontanet souligne que la question des visas est fondamentale. Par rapport à d'autres pays, la Suisse dispose à cet égard d'un avantage important et ce dispositif ne pose pas de difficulté particulière.

M. Duport rappelle enfin qu'il s'agit de travaux de rénovation au sens strict. L'objectif est de remettre le CIGC aux normes, comme cela doit être fait pour tout bâtiment arrivé à un certain âge. Si ces travaux ne sont pas réalisés maintenant, ils coûteront davantage par la suite ; ils doivent donc être programmés dans le cadre de l'entretien normal d'un bâtiment de cette qualité.

Rôle de la Confédération

Un député S, saluant la manière dont les négociations ont été menées, demande comment celles-ci se sont déroulées. M^{me} Fontanet répond qu'il s'est agi de négociations habituelles portant principalement sur le niveau de participation du canton. Dans le contexte actuel d'économies, la Confédération aurait souhaité augmenter la part assumée par Genève dans la clé de répartition. Les contraintes budgétaires fédérales se renforcent, mais la Confédération a malgré tout investi plus de 260 millions de francs en faveur de la Genève internationale.

Certains parlementaires fédéraux tendent parfois à oublier que la Confédération est elle-même l'Etat hôte et considèrent que Genève serait seule bénéficiaire de la présence des organisations internationales. M^{me} Fontanet rappelle à cet égard que la Genève internationale profite également à l'ensemble du pays et que ce n'est notamment pas sans raison que Genève figure parmi les principaux cantons contributeurs à la péréquation financière. Elle estime dès lors que la participation de la Confédération est légitime et relève que celle-ci a effectivement été maintenue.

Gouvernance et rôle de la FIPOI

Une députée S mentionne le rapport de la Cour des comptes concernant la gouvernance de la FIPOI et le suivi de ses recommandations. Une des observations formulées concernait l'absence d'objectifs stratégiques suffisamment définis. Elle demande si cette situation a depuis été corrigée et souhaite savoir si, du point de vue de la politique publique de la Genève internationale, la FIPOI répond aujourd'hui à la stratégie souhaitée par les autorités responsables de cette politique.

M^{me} Fontanet confirme que la FIPOI fait l'objet d'un suivi étroit de la part de la Confédération et du canton. Elle rappelle qu'elle a déjà fait l'objet de plusieurs rapports et estime qu'elle se trouve aujourd'hui sur une trajectoire satisfaisante. Un travail de réflexion stratégique a été mené, notamment sur l'évolution et la réduction du parc immobilier, ainsi que sur l'adéquation entre

les demandes formulées et les besoins auxquels la FIPOI doit répondre. Il existe donc désormais une véritable gouvernance stratégique, portée par des personnes compétentes et très engagées en faveur de la Genève internationale. La Confédération formule elle aussi des attentes précises en matière de gouvernance. Ses représentants au sein de la FIPOI ont été renouvelés afin d'y intégrer des profils disposant d'une expertise particulièrement pertinente, dont celui du responsable de l'ensemble du parc immobilier de la Confédération. L'objectif est d'assurer une gouvernance et un suivi étroits, ainsi que de veiller à la réalisation des objectifs stratégiques fixés.

Travaux et mesures d'économie éventuelles

Un député Ve demande s'il est réellement nécessaire de réaliser certains travaux au CICG, notamment à la cafétéria et dans les cuisines. Il s'interroge donc sur la marge de manœuvre existante et sur le niveau de prestations nécessaire, dans un contexte où des efforts financiers sont demandés à de nombreuses collectivités et institutions. M^{me} Fontanet rappelle qu'une réduction de 4% a été appliquée à la subvention consacrée à la Genève internationale. Celle-ci n'est donc pas exonérée des efforts budgétaires demandés.

M^{me} Fontanet invite toutefois à ne pas considérer que des investissements destinés à mettre les infrastructures aux normes correspondent à des dépenses de luxe en faveur de la Genève internationale. Des économies ont été réalisées sur certaines lignes de fonctionnement, mais aucune mesure d'économie n'a été décidée concernant ces investissements de long terme. Elle souligne qu'il s'agit également de construire la Genève de demain et que les travaux prévus au CICG ne visent pas à réaliser des installations disproportionnées ou luxueuses, notamment en ce qui concerne les cuisines.

La Genève internationale

Ce même député Ve mentionne la perception d'un écart entre la Genève locale et la Genève internationale et se demande si la FIPOI pourrait occasionnellement organiser un événement exceptionnel, par exemple au parc des Bastions ou dans un autre lieu public, afin de permettre aux organisations internationales de sortir de leurs murs et de se rapprocher de la population. M^{me} Fontanet estime qu'il n'existe pas véritablement de séparation entre la Genève internationale et la Genève locale. Elle rappelle que la Genève internationale est notamment constituée de personnes travaillant au sein des organisations internationales et des ONG et qu'il n'existe pas de différence fondamentale avec le reste de la population genevoise. Elle précise enfin que la DAI s'occupe des organisations internationales et des consulats, mais pas des multinationales.

M^{me} Ferrari relève pour sa part que de nombreuses personnes travaillant au sein de la Genève internationale vivent à Genève depuis longtemps et sont davantage intégrées dans la vie locale qu'on ne le pense parfois. Beaucoup sont impliquées dans la vie genevoise et certaines ont acquis la nationalité suisse. Elle reconnaît néanmoins qu'il existe une certaine méconnaissance du travail réalisé par les organisations internationales. L'organisation d'événements destinés à y remédier ne relève pas directement du rôle de la FIPOI, mais le canton soutient notamment les journées portes ouvertes organisées par les organisations internationales. Elle cite l'OMC, qui a organisé un événement de ce type cette année avec succès, ainsi que le CERN, dont les journées portes ouvertes rencontrent également un important succès.

Un travail est également mené afin de montrer concrètement dans les médias l'impact des activités des organisations internationales sur la vie quotidienne. De nombreux efforts sont déjà entrepris dans ce domaine ; il s'agit donc d'un travail continu qui doit être poursuivi.

M^{me} Fontanet ajoute que des projets sont également développés en collaboration avec le département du territoire afin de créer davantage de liens entre la population et la Genève internationale, notamment à travers des parcs, des promenades ou des accès au lac traversant les secteurs occupés par les organisations internationales. Elle précise en revanche que demander à la FIPOI d'organiser elle-même un événement au parc des Bastions ne correspondrait pas à sa mission.

Calendrier des études pour l'IAM et le CCI

Un député UDC relève que le PL mentionne d'une part, pour l'IAM, le démarrage des études prévu en 2026, et d'autre part, pour le CCI, le démarrage des études prévu en 2032⁸ ; il se demande ce qui explique cet écart dans le calendrier. M. Beauvallet explique que les 4 objets concernés font partie de la stratégie immobilière de la FIPOI et qu'il s'agit de bâtiments que la fondation souhaite conserver à long terme. Plusieurs projets sont prévus successivement entre 2028 et 2031. Il est donc important de les échelonner afin d'éviter que les travaux ne se déroulent simultanément et de permettre, le cas échéant, la relocalisation temporaire des locataires concernés. Il est précisé qu'il s'agit de rénovations lourdes.

⁸ cf. PL 13851, p.14

Poursuite des travaux

Lors de la séance du 6 octobre 2026, une députée PLR indique qu'elle trouverait intéressant d'auditionner la présidence de la FAGI. Elle relève que son bilan a été présenté dans la presse, mais estime qu'il serait utile que la fondation puisse venir exposer ses activités devant une commission.

M^{me} Fontanet estime pour sa part qu'une telle audition pourrait éventuellement être pertinente devant la CACRI, mais pas devant la commission des travaux sur un tel objet. Elle rappelle en outre que la FAGI a déjà été auditionnée par la commission des finances.

La commission des travaux renonce donc à cette audition.

Délibération

Sans autre commentaire quant au fond, la commission des travaux se propose de passer au vote du présent projet de loi.

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13851. **L'entrée en matière est acceptée par 14 voix, soit à l'unanimité des personnes présentes :**

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC et 1 LJS)
Non : -
Abstention : -

Vote en deuxième débat

Le président met aux voix le *Titre et préambule* :

Pas d'opposition, adopté.

Le président met aux voix l'*Art. 1 Crédit d'investissement* :

Pas d'opposition, l'art. 1 est adopté.

Le président met aux voix l'*Art. 2 Planification financière* :

Pas d'opposition, l'art. 2 est adopté.

Le président met aux voix l'*Art. 3 Subvention d'investissement accordée* :

Pas d'opposition, l'art. 3 est adopté.

Le président met aux voix l'*Art. 4 Amortissement* :

Pas d'opposition, l'art. 4 est adopté.

Le président met aux voix l'*Art. 5 But* :

Pas d'opposition, l'art. 5 est adopté.

Le président met aux voix l'Art. 6 *Durée* :

Pas d'opposition, l'art. 6 est adopté.

Le président met aux voix l'Art. 7 *Aliénation d'un bien* :

Pas d'opposition, l'art. 7 est adopté.

Le président met aux voix l'Art. 8 *Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat* :

Pas d'opposition, l'art. 8 est adopté.

Vote en troisième débat

Le président met aux voix le PL 13851 dans son ensemble.

Le PL 13851 est adopté par 14 voix, soit à l'unanimité des présents :

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 LC, 3 PLR, 2 UDC et 1 LJS)

Non : -

Abstention : -

En conclusion, la commission vous invite à accepter ce projet de loi.